

Discours de Laurent ROTURIER, DRAC Île-de-France

SODAVI – Restitution de la concertation

Palais de Tokyo – Vendredi 22 novembre 2019

Monsieur le Directeur général du Palais de Tokyo, cher Christopher MILES,

Madame la Directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris, chère Claire GERMAIN,

Madame la Directrice du Centre d'art de Brétigny, chère Céline POULIN,

Madame la Présidente de TRAM, chère Aude CARTIER,

Madame la secrétaire générale de TRAM, chère Amélie VERLEY,

Mesdames et Messieurs les élus et représentants des collectivités territoriales,

Mes chers collègues de la DRAC (Karine DUQUESNOY, Jean-Baptiste GABBERO, Stéphanie BRIVOIS, Dominique LIBESSART) et de la DGCA (Pascal MURGIER qui a beaucoup suivi notre SODAVI, Simon-André DECONCHAT, Marion HISLEN, Dominique ARIS, Isabelle DELAMONT),

Mesdames et Messieurs les artistes et autres professionnels de la culture,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Je voudrais commencer mon propos par des remerciements.

Merci à Laurent DUMAS, Emma LAVIGNE et Christopher MILES pour leur accueil au Palais du Tokyo, établissement public du ministère de la Culture qui s'illustre par l'audace de sa programmation et donne à voir la

création française et internationale dans sa diversité, comme c'est le cas actuellement avec l'exposition « *Futur, ancien, fugitif : une scène française* ».

Merci également à l'ensemble des acteurs des arts visuels en Île-de-France, vous tous qui vous êtes mobilisés dans cette démarche ambitieuse de « schéma d'orientation pour le développement des arts visuels », initiée par la DRAC Île-de-France en 2016, dont je mesure l'importance et les espoirs qu'il suscite.

Cela a été dit, construire un SODAVI est une œuvre de long terme, fondée sur des étapes très précises : un diagnostic, une concertation, et un plan d'action. En Île-de-France, où les enjeux sont à *tous points de vue* singuliers du fait de la quantité d'acteurs et de structures existantes, la première difficulté était d'entendre tout le monde, d'identifier les besoins qui par définition sont immenses, et d'organiser les idées.

Vous avez été plus de 440 professionnels – artistes en majorité – à répondre présents et à nourrir notre réflexion collective durant la phase 2 de concertation qui aura duré près d'un an. Un temps nécessaire pour appréhender la complexité des problèmes et proposer des actions concrètes afin de faire évoluer nos politiques publiques.

Je voudrais dire ma reconnaissance :

- au réseau TRAM, qui a coordonné la démarche, et plus particulièrement à Emeline JARET la coordinatrice du SODAVI ;
- à la « Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques » (Marie-Anne FERRY-FALL, présidente) qui accompagne financièrement le SODAVI aux côtés de la DRAC ;

- ainsi qu'à notre comité de pilotage, composé d'une quinzaine de personnalités issues de toutes les sphères des arts visuels, et aux membres de notre comité de suivi.

Le livret qui nous a été présenté par Aude CARTIER, Céline POULIN et Amélie VERLEY, avec ses 50 propositions articulées autour de 5 grands thèmes et 6 perspectives dégagées par le comité de pilotage, constitue un corpus des attentes et des besoins du secteur qu'il nous appartient maintenant de traduire en priorités d'action concrètes : ce sera l'objet d'une nouvelle étape de notre SODAVI qui s'ouvre dès ce soir.

Le ministère de la Culture prend toute sa part, tout comme l'ensemble des intervenants publics concernés par les différentes propositions, qui pour certaines d'entre elles s'adressent au législateur, pour d'autres aux collectivités territoriales, aux institutions culturelles, aux réseaux professionnels...

Les acteurs privés, dont on sait l'importance dans l'économie des arts visuels, auront aussi un rôle à jouer pour renforcer l'action des pouvoirs publics, à la place qui est la leur. Le rôle de fondations comme EMERIGE est à cet égard majeur pour la vitalité de l'art contemporain français.

Je m'efforcerai, en tant que directeur régional des affaires culturelles récemment arrivé, d'être votre porte-parole dans la phase qui s'ouvre, d'abord pour traduire certaines propositions en actes pour ce qui relève de ma responsabilité, ce livret étant un outil précieux pour me permettre de solliciter les meilleurs arbitrages budgétaires possibles ; ensuite pour convaincre celles et ceux qui doivent l'être, au ministère de la Culture et au-delà.

Plus qu'un cahier de doléances, il s'agit d'un recueil d'idées, certaines parfaitement abouties, d'autres demandant à être développées et évaluées, pour améliorer la situation des artistes dans notre région.

Car c'est d'eux dont il est question d'abord et avant tout. Les artistes sont le premier maillon de la chaîne, le plus important peut-être, et à bien des égards le plus fragile.

Le ministre de la Culture Franck RIESTER a annoncé en juin dernier son intention de remettre les artistes au cœur des politiques culturelles. Car il ne sert à rien de parler de diffusion, d'action culturelle, d'éducation artistique et culturelle, si les artistes ne peuvent pas créer dans des conditions satisfaisantes, et ce tout au long de leur parcours. C'est le sens de la mission qu'il a confiée à Bruno RACINE le 9 avril dernier et dont les conclusions sont attendues la semaine prochaine.

Le SODAVI répond à cet impératif de placer l'artiste *au centre*. En ce sens, le fil conducteur du SODAVI francilien a été, dès le départ, orienté sur « les parcours de l'artiste ».

Les fragilités multiples auxquelles sont confrontés les artistes, la DRAC les connaît bien. Les demandes d'aides individuelles à la création adressées à la DRAC Île-de-France ont augmenté de 60 % ces dernières années, et les allocations d'installation ou d'achat de matériel de plus de 100 %. Ces augmentations fulgurantes témoignent d'une communauté d'artistes en croissance en Île-de-France, mais aussi d'une forme de paupérisation préoccupante – qui concerne aussi bien les jeunes artistes que les plus confirmés. La pluriactivité de plus en plus grande des artistes plasticiens, spécificité qu'ils partagent avec les autres auteurs et les écrivains, est l'un des symptômes de cette paupérisation.

Bien que le marché de l'art ne se soit jamais montré aussi florissant, que les artistes français soient appréciés et reconnus dans le monde, que nos écoles supérieures d'art soient réputées, que les espaces de diffusion de l'art contemporain soient nombreux et désormais répartis sur le territoire, que la commande publique et les collections publiques telles que les FRAC en régions fassent appel aux artistes français, il manque une approche systémique et structurée capable d'enclencher un cercle vertueux profitant à tous, et d'abord aux artistes.

Le ministère de la Culture agit pour corriger cela. Les SODAVI, dont l'approche territoriale présente l'intérêt de raisonner à une échelle d'action réaliste et concrète, et qui se multiplient un peu partout en régions, sont une première réponse. Plusieurs avancées concrètes sont également à signaler depuis quelques années : d'abord la Loi LCAP de juillet 2016, qui a inscrit la liberté de création au cœur de toute politique culturelle, le groupe de travail sur l'application du droit d'exposition depuis la fin de l'année 2018, l'installation du Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV) en juin 2019, ou encore la mise en place d'une aide à l'achat de matériel pour les collectifs d'artistes et les espaces de production mutualisés en juillet 2019 – cette dernière mesure ayant vu le jour à la suite des préoccupations exprimées par les professionnels dans le cadre des SODAVI. Les conclusions de la Mission RACINE, d'ici quelques jours, permettront également de faire avancer la cause des artistes et créateurs.

Au niveau de la DRAC Île-de-France, j'ai bien noté que nous étions attendus sur plusieurs propositions, notamment sur la question des ateliers d'artistes (axe 2) et sur la création d'un centre de ressources pour les arts visuels en IDF (axe 5).

Sur les ateliers d'artistes, nous avons d'ores et déjà engagé des discussions avec des bailleurs sociaux et des promoteurs immobiliers en vue de réactiver la construction d'ateliers et d'ateliers-logements, mais aussi pour identifier des locaux susceptibles d'être investis par des artistes. Depuis le 16 mai 2017, la DRAC et la Ville de Paris sont signataire d'un protocole d'accord avec Paris Habitat relatif à l'attribution des ateliers et ateliers-logements, protocole qui nous permet de présenter des candidatures d'artistes sur 450 ateliers et ateliers-logements qui s'ajoutent aux contingents Etat et Ville de Paris existants. Par ailleurs la DRAC a engagé un partenariat avec la Direction régionale interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) depuis 2 ans, qui permet de faciliter l'accès au logement social pour les artistes franciliens. Les acteurs en ce domaine sont nombreux et particulièrement ouverts au dialogue. Je remercie d'ailleurs Benoît QUIGNON, directeur général de SNCF Immobilier, qui a répondu présent à mon invitation et que je sais déterminé à agir à nos côtés.

La DRAC a également décidé en 2019 d'accompagner pour la première fois 4 espaces collectifs de production, qui accueillent pour certains 60 à 80 artistes (Pauline Perplexe à Arcueil-94, Le Wonder/Zénith à Nanterre-92, DOC! à Paris 19^e, et Le Houloc à Aubervilliers-93). Je sais qu'en la matière la demande est très forte en Île-de-France, compte-tenu de la quantité de structures équivalentes sur l'ensemble de nos territoires, mais c'est une donnée que nous avons bien en tête et qui figurera en bonne place dans notre plan d'action, évidemment corrélé à nos réalités budgétaires.

Les enjeux d'accès aux ressources, de communication, d'information, sont également bien identifiés par nos services, et figureront assurément dans le plan d'action du SODAVI. La DRAC est dans son rôle lorsqu'il

s'agit de structurer et d'accompagner l'action des réseaux en termes d'accès aux ressources – notamment juridiques.

Je mesure la responsabilité qui est la mienne, et la responsabilité qui est celle du ministère de la Culture de manière plus large, pour que vos attentes ne soient pas déçues et que nous tentions de répondre au mieux aux besoins du secteur.

Je vous donnerai des rendez-vous à intervalles réguliers dans les prochaines semaines et prochains mois pour vous rendre compte des avancées concrètes qui auront pu se réaliser, ou pour réfléchir à la manière de lever les obstacles – notamment par le biais du comité de pilotage qui pourra encore s'élargir si cela apparaît souhaitable. J'en remercie les membres.

Je redonne la parole à Céline POULIN qui va vous présenter la suite de cette belle soirée.

Annexe : autres personnalités impliquées dans le SODAVI

Comité de pilotage :

- **Aude Cartier**, Présidente TRAM Réseau art contemporain, Paris / Île-de-France
- **Julien Duc-Maugé**, Vice-Président, C-E-A
- **Marie-Anne Ferry-Fall**, Directrice Générale, ADAGP (ou son représentant)
- **Xavier Franceschi**, Directeur FRAC d'Île-de-France (ou son représentant)
- **Claire Germain**, Directrice des affaires culturelles, Ville de Paris(ou son représentant)
- **Laurence Maynier**, Directrice Fondation des Artistes(ou son représentant)
- **David Raynal**, Directeur de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (ou son représentant)
- **Raphaël Tiberghien**, Artiste
- **Emmanuel Tibloux**, Directeur ENSAD (ou son représentant)
- **Sami Trabelsi**, Artiste
- **Agnès Thurnauer**, Artiste
- **Marion Papillon**, Galeriste et Vice-Présidente du Comité Professionnel des Galeries d'Art (ou son représentant)

Comité de suivi :

- **Guillaume Breton**, Directeur YGREC – ENSAPC
- **Maud Cosson**, Directrice La Graineterie, centre d'art de la ville de Houilles
- **Caroline Cournède**, Directrice, MABA, Fondation des artistes
- **Alexia Fabre**, Directrice, MAC VAL – Musée d'art contemporain du Val-de-Marne
- **Jean-Denis Frater**, Administrateur, Centre d'art contemporain d'Ivry – le Crédac
- **Jean-Baptiste Gabbero**, Conseiller arts plastiques, Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France – ministère de la Culture
- **Nathalie Giraudeau**, Directrice Centre Photographique d'Île-de-France
- **Audrey Illouz**, Directrice, Micro-Onde – Centre d'art de l'Onde
- **Élodie Lombarde**, Co-Présidente, Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens d'Île-de-France
- **Madeleine Mathé**, Directrice, Centre d'Art Contemporain Chanot
- **Emmanuel Michaud**, Chef du Service arts plastiques, Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France – ministère de la Culture

- **Sandrine Moreau**, Vice-Présidente TRAM Réseau art contemporain, Paris / Île-de-France
- **Simon Poulain**, Chargé de la communication et de l'édition La Maréchalerie – Centre d'art contemporain de l'ÉNSA-V
- **Céline Poulin**, Directrice CAC – Brétigny, Centre d'art contemporain d'intérêt national
- **Sibylle Roquebert**, Responsable des expositions, Abbaye de Maubuisson
- **Agnès Thurnauer**, Artiste
- **Christine Vidal**, Co-directrice, Le BAL
- **Margot Videcocq**, Co-directrice Les Laboratoires d'Aubervilliers

Artistes associés à la phase 2 qui ont contribué à la méthodologie de la concertation et à la mobilisation des acteurs :

- **Yves Bartlett**, Artiste-étudiant à l'ENSAD (Folle Béton)
- **Émilie Moutsis**, Artiste (La Buse)
- **Nelson Pernisco**, Artiste (Le Wonder)
- **Sylvain Soussan**, Artiste (courants faibles)
- **Liliane Viala**, Artiste (courants faibles)